



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

C'EST LE BON MOMENT POUR RENOUELER SA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU SON PASSEPORT

Troyes, le 20 novembre 2023

Votre titre d'identité (carte nationale d'identité – CNI ou passeport) expire en 2024 ?

- Renouvelez sans attendre ni dépasser la date de fin de validité figurant sur votre titre.
- Les délais actuels d'obtention d'un rendez-vous en mairie sont très courts : profitez-en !

Pour rappel, un titre d'identité peut vous être utile lors du passage d'examens (concours, baccalauréat, permis de conduire...) ou pour un voyage et doit être en cours de validité.

Grace à l'implication des communes partenaires, avec le soutien de l'État, les délais d'obtention de rendez-vous en mairie sont actuellement de 5 jours en moyenne, alors qu'ils ont pu atteindre jusqu'à 55 jours en avril dernier. Les rendez-vous disponibles très rapidement sont nombreux. C'est le bon moment pour renouveler votre titre avant son expiration !

1) La pré-demande en ligne : un gain de temps

Préalablement à votre rendez-vous en mairie, vous êtes invités à venir remplir le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Il faudra ensuite conserver le numéro de pré-demande qui sera attribué à votre démarche pour le communiquer à la mairie lors de votre rendez-vous.

Cette démarche, fortement conseillée mais pas obligatoire, facilite et accélère le temps de recueil de votre dossier en mairie et donc la procédure de délivrance de votre titre.

Les points d'accueil numérique ainsi que les structures France Services peuvent vous accompagner lors de cette étape.

2) Un nouvel outil au service de la prise de rendez-vous en ligne

17 mairies du département proposent le recueil de demande d'un titre d'identité (Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, La Chapelle-saint-Luc, Creney-près-Troyes, Ervy-le-Châtel, Estissac, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte Savine, Troyes et Vendevre-sur-Barse).

Une plateforme de prise de rendez-vous en ligne dédiée à la délivrance des titres d'identité est accessible sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>.

Elle vous permet de voir et prendre rendez-vous dans la commune de votre choix.

Vous pouvez également contacter les mairies par téléphone pour leur demander leurs disponibilités.

3) Honorez votre rendez-vous

Afin de procéder à l'enregistrement de votre demande de titre et notamment à la prise de vos empreintes, présentez-vous à la mairie à l'heure de votre rendez-vous, munis de votre numéro de pré-demande si vous en possédez un et de vos pièces justificatives.

4) Récupérez votre titre

Votre titre est ensuite envoyé en production et votre mairie vous recontactera lorsqu'elle aura réceptionné votre titre.

Vous n'avez plus qu'à venir le récupérer à la mairie dans laquelle vous avez réalisé votre demande.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr